



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION SAMUSOCIAL INTERNATIONAL

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 26 bis avenue de l'Observatoire
75014 PARIS

SIREN : 430 221 119 00026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION SAMUSOCIAL INTERNATIONAL

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 26 bis avenue de l'Observatoire
75014 PARIS
SIREN : 430 221 119 00026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Adhérents de l'**Association SAMUSOCIAL INTERNATIONAL**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **SAMUSOCIAL INTERNATIONAL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les points 5 et 6 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Brice ROGIR

COMPTES ANNUELS

1. Bilan

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	33 136	32 657	478	712
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 485	23 206	6 279	10 758
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	3 189		3 189	3 189
Total I	65 810	55 864	9 946	14 658
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 086 649	3 331	2 083 317	961 580
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	23 103		23 103	22 847
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	507 180		507 180	1 311 637
Charges constatées d'avance	35 407		35 407	100 921
Total II	2 652 340	3 331	2 649 008	2 396 984
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 718 149	59 195	2 658 954	2 411 642

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	92 450	86 252
Excédent ou déficit de l'exercice	6 349	6 198
Situation nette (sous total)	98 799	92 450
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	-	-
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	1	1
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	19 711	16 482
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	7 291	1 473
Total II	27 004	17 955
PROVISIONS		
Provisions pour risques	17 830	25 906
Provisions pour charges	-	-
Total III	17 830	25 906
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	50 406	73 955
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	75 688	77 185
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116	116
Autres dettes	95 038	205 178
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 294 074	1 918 897
Total IV	2 515 322	2 275 330
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 658 954	2 411 642

2. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	800	750
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 068 750	1 054 239
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	75 693	202 473
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	435 620	643 567
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 427	14 908
Utilisations des fonds dédiés	2 084	49 581
Autres produits	11 479	11 814
Total I	1 602 852	1 977 330
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	328 960	520 471
Aides financières	534 799	697 558
Impôts, taxes et versements assimilés	70 138	73 525
Salaires et traitements	463 405	466 792
Charges sociales	150 204	153 156
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 712	3 278
Dotations aux provisions	-	7 830
Reports en fonds dédiés	11 132	17 341
Autres charges	273	321
Total II	1 563 624	1 940 272
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	39 228	37 059

PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	12 144	5 900
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	10 623	2 308
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	22 767	8 208
CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change	52 469	35 904
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	52 469	35 904
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 29 702	- 27 696
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	9 526	9 363
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 506	-
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	1 506	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	4 684	3 164
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	4 684	3 164
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 3 178	- 3 164
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 627 125	1 985 538
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 620 777	1 979 340
EXCEDENT OU DEFICIT	6 349	6 198

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024	Exercice 2023
<i>Dons en nature</i>	-	1 612
<i>Prestations en nature</i>	17 698	45 537
<i>Bénévolat</i>	12 203	30 017
TOTAL	29 901	77 166
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	-	1 612
<i>Prestations en nature</i>	17 698	45 537
<i>Personnel bénévole</i>	12 203	30 017
TOTAL	29 901	77 166

ANNEXE

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/24, est de 2 658 954 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, présente un excédent de 6 349 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/24 au 31/12/24.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/06/2024 par le Conseil d'Administration du Samusocial International.

Conformément à ses statuts « Le Samusocial International a l'objet social de créer, promouvoir et soutenir par tous les moyens de communication ou de formation possibles, dans toutes les villes du monde où se posent les problèmes liés à l'exclusion sociale, tels que l'abri, la nourriture, l'accès aux soins, la souffrance psychique ou toute autre conséquence du rejet, de la rupture des liens humains économiques et sociaux, des dispositifs analogues à celui mis en œuvre au Samusocial de Paris, répondant aux critères définis par les objectifs et la Charte du Samusocial International et développer toutes les missions connexes qui peuvent s'y rattacher directement ou indirectement.

Des conventions, des échanges de toutes sortes, ainsi que des accords de formation seront mis en place.

L'association a en outre pour but de collecter des fonds et susciter des financements pour soutenir les Samusociaux, conforme à l'esprit du Samusocial de Paris, sur le territoire national et, dans les mêmes conditions, créer, soutenir et accompagner les Samusociaux à l'étranger, dans leur action, leurs recherches, leur particularisme. »

L'article 7 précise : « Les ressources de l'association comprennent :

- 1° Le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- 2° Les subventions de l'Etat, des régions, des départements et des communes ou tout autre organisme public ;
- 3° Les dons de particuliers, de fondations, de fonds de dotation ou d'entreprise ;
- 4° Les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association ;
- 5° Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires. »

1. Les règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le 30 juin 2022 le règlement n°2022-04 qui intègre de nouvelles dispositions à la suite des obligations comptables mises en place par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et notamment la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger à présenter dans l'annexe des comptes annuels.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 et constituent un changement de méthode comptable.

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau synthétique présenté à la page 25 du présent document.

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir est mise à disposition de toute personne qui en ferait la demande par courriel.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

2.1 Les projets soutenus par le Samusocial International

Au 31 décembre 2024, le Samusocial International a soutenu et animé un réseau de Samusociaux locaux et partenaires associés actifs dans 12 pays, dont 8 pays dans lesquels des partenaires ont bénéficié d'un appui soutenu du Samusocial International.

Le volume financier est en diminution de 18 % par rapport à 2023.

Concernant les fonds alloués au soutien et au financement des actions portées par les partenaires à l'étranger, une forte diminution du volume financier du SSI pour le Mali est constatée (-45 K€), ainsi que pour le Burkina Faso (-62 K€) et le Congo (-63 K€).

De même, le volume financier a diminué pour la Russie, suite à la fin en 2023 du projet financé par l'Union Européenne.

Le budget annuel des coûts directs du programme en Egypte a diminué en 2024 après trois années d'augmentation, passant de près de 533 k€ en 2023 à 395 k€ en 2024, du fait de la fin des financements de l'Ambassade d'Irlande en Egypte et de la Fondation Carrefour mais également d'une forte variation des taux de change après une dévaluation de la livre égyptienne en mars 2024.

Le Sénégal voit son volume augmenter de 32 % (+ 33 K€), du fait du nouveau financement pluriannuel de la fondation UEFA pour l'enfance.

Par ailleurs, le Samusocial International anime des enseignements en France : Diplôme Universitaire « Enfants et jeunes de la rue, comprendre pour agir » avec l'Université Paris Cité, Module « Action non gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion sociale » au sein du master Parcours coopération internationale et ONG à Sciences Po Paris , un cours "Exclusion sociale en milieu urbain"

au sein du Master Paris School of International Affairs à l'Université Sorbonne Paris Nord, ainsi que des interventions dans des universités et instituts de formation des métiers du sanitaire et social. Le Samusocial International réalise enfin des travaux de capitalisation et de diffusion des connaissances, parmi lesquels on peut citer en 2024 la finalisation d'un référentiel sur le genre, la réalisation d'un manuel de lutte contre la fraude, la corruption et les pratiques prohibées, ou encore la traduction de plusieurs publications et notamment le guide méthodologique sur l'intervention en rue vers l'anglais. Ces diverses prestations expliquent l'augmentation du budget en 2024 (+38 %) sur ce volet « France », qui comprend les enseignements et chantiers transversaux.

2.2 Événements postérieurs et continuité d'exploitation

En 2024, le Samusocial International a déposé une intention de projet auprès de l'Agence Française de Développement pour le renouvellement de sa convention programme en avril 2025 ; cette intention de projet a reçu un avis favorable de l'AFD mais le montant alloué a été réduit de près de moitié. Ce financement permet notamment, depuis 2019, de couvrir une grande partie des coûts d'appui transversal du Samusocial International. La recherche de nouveaux soutiens financiers pour couvrir ces coûts sera donc l'une des priorités de l'année 2025, et le budget 2025 devra être limité au plus juste. Dans ce contexte, la perspective de création d'un poste de chargé de communication est reportée. Par ailleurs, l'actuelle Directrice partira à la retraite en janvier 2025 et sera remplacée à ce poste par l'actuelle Directrice des programmes ; dans le contexte budgétaire contraint, il a été décidé de fusionner ces deux postes en réorganisant les fonctions au sein de l'équipe, et ainsi de réduire l'équipe en 2025, qui passera en février de 8 à 7 postes.

3. Notes sur le compte de résultat

3.1. Subventions et dons

Subventions en 2024

En 2024, les subventions d'un montant de 1 504 370 € se décomposent comme présenté ci-dessous :

Subventions d'origine publique	
	Subventions 2024
Agence Française de développement	731 630
Union européenne	233 308
Cooperation Monaco	53 968
CDCS Liban	13 984
Ambassade des pays bas en Egypte	20 861
Métropole de Lyon	15 000
TOTAL subventions publiques	1 068 750

Subventions d'origine privée	
	Subventions 2024
Fondation Rodolphe et Christophe Merieux	100 000
Fondation Sawiris	154 636
UEFA Foundation for children	50 000
Fondation Isacchi	30 590
Fondation L'Oréal	39 098
Fondation Cuomo	20 000
Fondation Wavestone	5 000
Fondation Masalina	7 500
Fondation RATP	10 000
Fondation Total	4 283
Fondation Décathlon	-
Fondation BEL	3 219
Air Liquide	1 293
Comité Jumelage Lissieu-Bagassi	10 001
Total subventions privées	435 620

TOTAL SUBVENTIONS 2024	1 504 370 €
-------------------------------	--------------------

Dons et mécénats reçus en 2024, dédiés et non dédiés

Dons et mécénat	
	dons et mécénat recus en 2024
Dons dédiés	39 663
Dons non dédiés	36 030
	75 693

3.2. Reversements de subventions et de dons aux Samusociaux locaux

La majorité des Samusociaux locaux soutenus par le Samusocial International sont des entités de droit national, juridiquement autonomes.

Au-delà du soutien technique, le soutien du Samusocial International s'exerce par le reversement de la partie des financements et dons dédiés reçus, couvrant l'avancement du projet et la mise en œuvre des activités locales.

Ces subventions et dons reversés constituent la totalité de la rubrique « aides financières » du compte d'exploitation. Ils sont répartis comme suit :

Subventions et dons reversés aux samusociaux locaux et autres partenaires

	Subventions	Dons	Total
Samusocial Burkina	142 255	1 751	144 006
Samusocial Congo	68 874	-	68 874
Samusocial Mali	30 300	-	30 300
Samusocial Perú	96 238	100	96 338
Samusocial Sénégal	120 199	-	120 199
ARK, Partenaire du Samusocial International Egypte	75 081	-	75 081
Total Subventions et dons reversés	532 948	1 851	534 799

4. Notes sur le bilan

4.1 Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	En debut d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 136			33 136
Autres postes d'immobilisations incorporelles en cours				0
Immobilisations incorporelles	33 136	0	0	33 136
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers	566			566
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 919			28 919
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	29 485	0	0	29 485
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	3 189			3 189
Immobilisations financières	3 189			3 189
ACTIF IMMOBILISE	65 810	-	-	65 810

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Participations autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau et informatique sur 3 ans à 5ans (logiciels spécifiques)
- Mobilier sur 5 ans
- Travaux d'aménagement des bureaux sur 8 ans

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	En debut d'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 424	234		32 657
Immobilisations incorporelles	32 424	234	0	32 657
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers	137	57		193
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 591	4 423		23 013
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	18 728	4 479	0	23 207
ACTIF IMMOBILISE	51 151	4 713	-	55 864

4.2 Actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 189		3 189
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	2 083 317	2 083 317	
Autres créances	23 103	23 103	0
Charges constatées d'avance	35 407	35 407	0
TOTAL DES CREANCES	2 145 016	2 141 828	3 189

Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Charges sociales - Produits à recevoir	827
Divers Produits à recevoir	22 212
Subventions à recevoir	130 012
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	152 224

Provisions

La reprise de provision constatées au cours des exercices précédents est la suivante :

- La provision pour risque prud'hommal constituée en 2022 a été reprise pour un montant de 8 077 €, le dossier ayant été clôturé début 2024.

Tableau des provisions

TABLEAU DES PROVISIONS	Provisions au debut d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	0				0
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	25 906	0	8 077		17 830
TOTAL DES PROVISIONS	25 906	0	8 077	0	17 830

4.4 Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 515 322 €, se classant de la manière suivante :

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine		0		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 406	50 406		
Dettes fiscales et sociales	75 688	75 688		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116	116		
Autres dettes	95 038	95 038		
Produits constatés d'avance	2 294 074	1 660 671	633 403	
TOTAL DES DETTES	2 515 322	1 881 920	633 403	0

Charges à payer

CHARGES A PAYER	Montant
Fournisseurs FNP	43 737
Interets courus à payer	
Dettes prov.conges payés	32 064
Org.soc. ch./conges payés	16 609
Etat autres ch. a payer	8 813
Divers - charges à payer	100 038
TOTAL CHARGES A PAYER	201 261

Indemnité de départ à la retraite :

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne présentent pas un montant significatif et ne sont pas valorisés.

4.4 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	35 407		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	35 407	0	0

Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 294 074		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 294 074	0	0

4.5 Fonds dédiés

Evolution des fonds dédiés et des engagements à réaliser comptabilisés au passif du bilan, par bailleur et pays/programme

Les engagements à réaliser au 31 Décembre 2024 par pays et/ou programme, évoluent comme suit :

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L OUVERTURE DE L EXERCICE	REPORTS	UTILISATION		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Coopération Monaco	1					1	
Contributions financières d'autres organismes							
Total	614					614	
Fondation RATP	-	5 314				5 314	
Fondation Décathlon	15 867		2 083,68			13 784	
Ressources liées à la générosité du public							
Dons pour Sénégal	1	4 038				4 039	
Dons pour Egypte	1 102	-				1 102	
Dons Congo	-	430				430	
Dons pour Maroc	15	-				15	
Dons pour Burkina Faso	356	1 350				1 706	
TOTAL	17 955	11 132	2 084	-	-	27 004	-

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 473	7 433
(-) Utilisation	-	7 433
(+) Report	5 818	1 473
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	7 291	1 473

4.6 Fonds propres, tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	86252	6198						92450
Excédent ou déficit de l'exercice	6198	-6198		6349				6349
Situation nette	92450	0		6349			0	98799
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	92450	0	0	6349	0	0	0	98799

5. Présentation du compte de résultat par origine et destination (CROD)

	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisation sans contrepartie	800	800	750	750
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	75 693	75 693	202 473	202 473
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	435 620		644 500	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	36 102		20 548	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 068 750		1 054 239	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	8 077	-	13 448	-
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 084	-	49 581	7 433
TOTAL	1 627 125	76 493	1 985 538	210 655
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSION SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	116 518	-	99 734	2 274
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	699 812	50 687	920 027	125 926
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	534 799	1 851	697 558	75 509
2 - FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 696	3 696	6 506	1 362
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	58 110		54 386	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	196 708	14 441	183 788	4 112
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	11 132	5 818	17 341	1 472
TOTAL	1 620 776	76 493	1 979 340	210 655
EXCEDENT OU DEFICIT	6 349	-	6 198	-

	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	12 203	12 203	30 017	30 017
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Prestations en nature	17 698		45 537	
Dons en nature			1 612	
TOTAL	29 901	12 203	77 166	30 017
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	21 653	3 956	20 933	3 922
Réalisées à l'étranger	-		942	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
	8 248	8 248	55 290	26 094
TOTAL	29 901	12 203	77 166	30 017

5.1 Observations relatives à la présentation du CROD :

A – Produits et charges par destination

Les missions sociales. Montant 1 351 130 €

Les missions sociales de l'association regroupent :

1) L'appui financier aux actions des structures Samusocial locales :

- Via des subventions et dons reversés aux structures indépendantes juridiquement. En 2024 le montant de ces subventions reversées a été de 534 799 €, dont 1 851 € de dons.

Ces entités, indépendantes juridiquement, partenaires locaux ou représentations locales du SSI répondent à leurs missions en faveur des enfants et adultes en grande exclusion via les activités suivantes :

- Des équipes mobiles d'aide
- Des centres d'accueil de jour et des centres d'hébergement d'urgence
- Des actions de communication, plaidoyer, sensibilisation
- Les actions de renforcement des capacités des partenaires et réseaux
- Par le financement des actions locales pilotées directement par le SSI. Il s'agit alors essentiellement de programmes tel que l'Egypte pour lequel l'entité de droit national n'est

pas constituée ou que les financements alloués ne le permettent pas. Il s'agit également de mise à disposition d'autres moyens (coûts directs de communication téléphoniques par pays, coûts directs de voyages des personnes du siège en missions, petite logistique) gérés directement par le Samusocial International pour les Samusociaux locaux autonomes.

2) Le soutien technique et le pilotage des structures Samusocial locales et autres partenaires, assurés par le siège de l'association et qui regroupent :

- Les missions exploratoires et démarrage de nouveaux projets
- L'appui en formation et renforcement de capacités opérationnelles des structures Samusocial, ainsi qu'en matière de gestion financière et de projets, de recherche de fonds et de communication
- L'appui en recherche & études menées dans les différents pays
- Le pilotage et suivi des dispositifs et activités (chargés de programmes, missions politiques...)

Les coûts relatifs à ces soutiens sont constitués essentiellement de coûts de ressources humaines basées au siège, en particulier la direction des programmes et les chargés de programmes, la directrice des ressources techniques et enseignements, la responsable des ressources techniques, la responsable de la mobilisation des ressources privées, le responsable administratif et financier assurant également à temps partiel des missions d'appui à la comptabilité et gestion des Samusociaux locaux. Ces coûts sont répartis selon un pourcentage estimé du temps passé par programme. Ils représentaient un montant de 295 597 € pour 2024.

3) Les actions d'enseignement et de capitalisation en France, en particulier un enseignement Diplôme Universitaire « **Enfants et jeunes de la rue, comprendre pour agir** » avec l'Université Paris Cité, un module d'enseignement « **Action non gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion sociale** » au sein du master Parcours coopération internationale et ONG à Sciences Po Paris , un cours « **Exclusion sociale en milieu urbain** » au sein du Master Paris School of International Affairs à l'Université Sorbonne Paris Nord. A ces missions d'enseignement s'ajoute des travaux de publications et de traduction de guides méthodologiques et études mettant en visibilité l'expérience des Samusociaux nationaux. Ces enseignements, études et capitalisation ont représenté en 2024 un budget réalisé de 112 614 €, dont une partie des salaires de la directrice des ressources techniques et enseignements et de la responsable des ressources techniques, ainsi que les coûts des formations et séminaires.

Détail des emplois liés aux missions sociales du SSI par pays/Samusocial

	Total des emplois	dont réalisés directement	dont reversés
Missions réalisées en France			
Enseignements	112 614	112 614	0
Martinique	3 904	3 904	0
Total en France	116 518 €	116 518 €	0 €
Missions réalisées à l'étranger			
BURKINA	193 862	49 856	144 006
CONGO	148 279	79 405	68 874
EGYPTE	454 961	379 880	75 081
MALI	0	0	
LIBAN	42 880	42 880	
MALI	69 000	38 700	30 300
PEROU	138 849	42 510	96 338
ROUMANIE	12 072	12 072	
RUSSIE	3 568	3 568	
SENEGAL	164 337	44 138	120 199
TUNISIE	6 802	6 802	0
Total à l'étranger	1 234 612 €	699 812 €	534 799 €
Total Général	1 351 130 €	816 330 €	534 799 €

Les frais de recherche de fonds. Montant 61 807 €

Les coûts de recherche de fonds sont liés à la recherche de financements d'origine publique et privée et aux activités de « reporting » narratif et financier ainsi qu'à la gestion des dons reçus. Ils sont constitués d'une partie des coûts salariaux de la directrice et de la responsable de la mobilisation des ressources privées ainsi que de frais de déplacements. Ces coûts sont répartis au prorata du montant des différentes catégories de ressources collectées durant l'année.

Les frais de fonctionnement. Montant : 196 708 €

Ils sont liés à la gestion comptable et administrative de l'association, aux redevances locatives, à la direction, et aux activités de secrétariat juridique et de fonctionnement des instances de gouvernance. Ils regroupent une partie des coûts salariaux de la directrice et du responsable administratif et financier, les honoraires des prestataires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, les coûts de maintenance, abonnements, et communication, cotisations aux tiers, taxes et dotations aux amortissements.

Les produits liés à la générosité du public Les dons, legs et mécénats de particuliers. Montant 76 493 €

Ils sont constitués de cotisations, dons dédiés et de dons non dédiés, provenant de particuliers, ainsi que de mécénat d'entreprise.

Les produits non liés à la générosité du public. Montant 435 620 €

Ils proviennent de Fondations d'entreprises et d'entreprises, françaises et étrangères. Ces fonds d'origine privée sont majoritairement dédiés à des Samusociaux précis. Ils viennent par ailleurs souvent en cofinancement des subventions d'origine publique.

Les subventions et autres concours publics. Montant 1 068 750 €

Ils proviennent des sources suivantes :

- L'Union Européenne, dans le cadre des appels à projet d'Europaid
- Le Ministère Français des Affaires Etrangères, via l'Agence Française de Développement,
- La Coopération Monégasque
- L'ambassade des Pays-Bas en Egypte
- Le Centre de Crise et de Soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- La Métropole de Lyon

Les autres produits. Montant 36 102 €

Ils sont constitués :

- Des produits financiers générés par les placements court-terme de trésorerie (livrets) et les gains de change.
- De produits divers de remboursements, gestion et produits exceptionnels.

Les reprises sur provisions et dépréciations. Montant 8 077 €

La provision pour risque prud'hommal constituée en 2022 a été reprise pour un montant de 8 077 €, le dossier ayant été clôturé début 2024.

B – Contributions volontaires en nature**Montant 29 901 €**

Du fait de son activité humanitaire, l'association a bénéficié de dons en nature effectués par des entreprises et divers organismes associatifs ou encore des particuliers, ainsi que de mise à disposition de personnel.

Les contributions volontaires en nature (CVN) s'élèvent à 29 k€ contre 77 k€ en 2023.

Les contributions en nature dédiées aux missions sociales sont les suivantes :

- L'assurance rapatriement des expatriés de SSI est offerte par International SOS. Ce don est évalué à 17 697 € ;
- Une bénévole assure des formations et une assistance technique continue aux dispositifs Samusociaux. Sa contribution est valorisée à hauteur de 3 956 € pour 2024.

Les contributions en nature dédiées au fonctionnement courant sont les suivantes :

- Une bénévole aide le Samusocial International sur les questions liées à la gestion des dons et aux procédures de contrôles imposées aux associations. Son temps pour 2024 a été valorisée à hauteur de 8 247 €.

6. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	52 538	203 709	1. Ressources collectées auprès du public	76 493	203 223
1.1 Réalisées en France	0	2 274	1.1 Cotisations sans contrepartie	800	750
- Missions réalisées par l'organisme	0	2 274	1.2 Dons et legs et mécénats	75 693	202 473
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels	75 693	202 473
1.2 Réalisées à l'étranger	52 538	201 435	- Legs, donations et assurances vies	0	0
- Missions réalisées par l'organisme	50 687	125 926	- Mécénats	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1 851	75 509	1.3 Autres ressources liées à l'appel à la générosité du public	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 696	1 362			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	3 696	1 362			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 441	4 112			
TOTAL DES EMPLOIS	70 675	209 183	TOTAL DES RESSOURCES	76 493	203 223
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			5. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	5 818	1 472	6. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	7 433
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	76 493	210 655	TOTAL	76 493	210 655

				EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	00
				(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	00
				(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public	
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	3 956	3 922	Bénévolat	12 203	30 017
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	8 248	26 094			
TOTAL	12 203	30 017	TOTAL	12 203	30 017

7. Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger 2024

Version synthétique 2024

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Principauté de Monaco	53 968,00
Egypte	93 644,83
Italie	20 932,80
Grande Bretagne	1 325,87
Suisse	40 000,00
Union Européenne	312 288,11

8. Autres informations

8.1. Effectif et moyens techniques

Le personnel au 31 décembre 2024 se répartit de la façon suivante :

Siège :

- 1 directrice
- 1 directrice des programmes
- 2 chargés de programme
- 1 responsable administratif et financier
- 1 directrice des ressources techniques et des enseignements,
- 1 responsable des ressources techniques
- 1 responsable de la mobilisation des ressources privées
- 2 bénévoles

8.2. Particularités fiscales

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux tels que l'impôt sur les sociétés, la taxe professionnelle, la taxe sur la valeur ajoutée.

En revanche l'association est soumise aux impôts sur les intérêts bancaires, à la taxe sur les salaires ainsi qu'à la taxe sur la formation professionnelle continue, mais elle est exonérée de taxe d'apprentissage.

A l'étranger, le Samusocial International est soumis aux taxes et impôts sur les salaires dans les pays qui la pratiquent, au titre des dispositifs dont il a la charge directe de gestion.